



ASNIÈRES-SUR-SAÔNE ▪  
BÂGÉ-LA-VILLE ▪  
BÂGÉ-LE-CHÂTEL ▪  
DOMMARTIN ▪  
FEILLENS ▪  
MANZIAT ▪  
REPLONGES ▪  
SAINT-ANDRÉ-DE-BÂGÉ ▪  
VÉSINES ▪

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### LUNDI 18 JUILLET 2011 – 19H00 - VÉSINES

---

#### ACCUEIL

Pierre CATHERIN souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire réuni à Vésines.  
Le Président remercie Pierre CATHERIN pour son accueil et salue la présence du Trésorier.

---

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Communautaire réuni le 27 juin 2011 à Manziat.

▪ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2010**

Jean-Paul BENAS explique que le rapport annuel 2010 reste stable.

En effet, la hausse globale des tonnages s'explique essentiellement par l'augmentation du tonnage de déchets verts déposés en déchetterie car le tonnage d'ordures ménagères est identique à l'année précédente avec 107 kg/an/habitant (contre 360 kg/an/habitant au niveau national).

Il relève également le report de tonnage des déchets des Points d'Apports Volontaires vers la déchetterie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2010.

▪ **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Président rappelle la proposition n°21 inscrite dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Une des orientations de ce schéma réside dans la dissolution des syndicats dont le périmètre est identique à celui d'un regroupement intercommunal et dont les compétences pourraient être assurées par une communauté ou par les communes.

Dans cette perspective, le Préfet propose de dissoudre le syndicat intercommunal à vocation sportive des 3 Bâgé-Dommartin (SIVOS) qui regroupe les compétences suivantes : « *la création d'un second terrain de sports, la gestion de l'ensemble des équipements actuels et futurs sur la commune de Bâgé-le-Châtel, au lieu-dit « Les Belouses », ainsi que la gestion des équipements sportifs existants et futurs des communes de Bâgé-la-Ville, Bâgé-le-Châtel, Dommartin et St André de Bâgé.* »

Jean-Jacques BESSON, Président du SIVOS, précise qu'une réunion s'est tenue le 15 juin dernier pour débattre de cette proposition.

Il relève que chacun des maires des communes concernées est défavorable à cette proposition pour les raisons suivantes :

- Le périmètre formé par le SIVOS est adapté aux associations utilisatrices des équipements sportifs gérés par le Syndicat.
- Le transfert de ces compétences engendrerait une hausse des coûts de gestion de ces équipements.

Il serait en effet nécessaire de recruter un agent supplémentaire alors que les charges de personnel de ce syndicat sont aujourd'hui limitées à un montant de 4000€ par an grâce, notamment, au travail des élus bénévoles.

Par conséquent, cette proposition va à l'encontre des orientations fixées dans la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) en termes de réduction des effectifs de la fonction publique.

A l'appui de cette argumentation, Dominique REPIQUET rappelle que, pour faire opposition à cette proposition, il est nécessaire que les avis défavorables prononcés par le SIVOS, les quatre communes membres et la Communauté de Communes du Pays de Bâgé soient appuyés par une délibération identique de la Commission Départementale à la majorité des 2/3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur la proposition n°21 du schéma départemental de coopération intercommunale qui propose de dissoudre le syndicat intercommunal à vocation sportive des 3 Bâgé-Dommartin (SIVOS).

Dans le même esprit, le Président explique qu'une proposition a été émise par le Préfet pour la dissolution du Syndicat d'endiguement en charge de la gestion du casier de Pont-de-Vaux à Feillens. Les membres du Bureau réunis le 29 juillet prochain se prononceront également sur cette proposition du Préfet.

#### ▪ **Convention de servitude avec ERDF**

Le Président rappelle la construction, dans le cadre d'un immobilier d'entreprise, d'un atelier et de ses bureaux pour les Fermetures RION à Replonges.

Dans le cadre de cette construction, la Communauté de Communes du Pays de Bâgé a été contrainte d'installer un nouveau transformateur électrique. Une convention de servitude doit donc intervenir avec ERDF.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de servitude avec ERDF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.